



## REGLEMENT PARTICULIER



### ETAPE INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

### « VIREE SUR LA LOIRE AVEC LES AQUATIQUES »

A SAUMUR (49) du 1 juin au 2 juin 2024

#### Article 1 :

Le Moto Club de Linas-Montlhéry organise du samedi 1 juin au dimanche 2 juin 2024 à SAUMUR (49 - Maine-et-Loire), une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée «Virée sur la Loire avec les Aquatiques» ouverte aux licenciés FFM ou non.

Lieu de rendez-vous à la Base Nautique Claude Baroux, 14 Rte de Gennes, 49400 Saumur (Coordonnées GPS : N 47° 16' 31.995'' / E 0° 6' 44.928'')

#### Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers titulaires d'une licence FFM en cours de validité ou non titulaire d'une licence FFM, Français ou Etrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Seuls les détenteurs d'une licence FFM (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les organisateurs ouvrent cette épreuve à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

#### Article 3 :

Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme.

Pour participer et être classé au championnat de France FFM 2024, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2024, ainsi que son carnet de pointage.

#### Article 4 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le samedi 1 juin 2024 de 9h30 à 17h00 à la base nautique Claude Baroux, 14 Rte de Gennes, 49400 Saumur.

#### Article 5 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

#### Article 6 :

La participation pour l'activité du weekend est fixée à 135 € par personne + 10 € pour les non-licenciés.

ATTENTION le nombre de participants est limité à 50.

Le tarif inclus :

- Un café d'accueil.
- Repas du midi avec apéro (Kir pamplemousse avec amuses bouches).

Avec un four ambulant réalisation par les bateliers de la Loire de 5 fouées (spécialités de la région). (Plat: rillettes, mogettes, beurre aillé + fromage chèvre et miel + dessert: confitures fraise, abricot et Nutella). 1 boisson (au choix) + 1 café

- Un bar payant est prévu sur place avec :

- Vin rouge Champigny
- Bière
- Orangina
- Coca
- Eau
- Crémant de Loire

- Balade en Toue sur la Loire (Nombre de place limité à la capacité d'embarquement d'une durée de 1h15.

- Balades d'1h30 dans la région avec à la fin une visite pédestre d'un parcours troglodyte (durée 30 minutes) avec une ancienne rue commerçante souterraine sculptée dans la terre et bien d'autres choses surprenantes.

- L'hébergement du samedi soir au Centre International de Séjour de Saumur / Île d'Offard avec fourniture des draps de lits. Les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

- L'apéro avant le dîner

- Le repas du soir avec vin à discrétion.

- Le petit déjeuner.

- Balade du dimanche matin par les petites routes pour rejoindre un domaine viticole où il y sera prévu une visite et dégustation.

- Le repas du dimanche midi sera au domaine viticole prévu sans alcool mais possibilité d'en avoir à la vente sur place sans engagement de la responsabilité des organisateurs.

#### Article 7 :

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case "balade" le samedi soir lors du repas.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le samedi soir ne pourra être validé.

#### Article 8 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2024 et être adressées à la commission Tourisme.

#### Article 9 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

#### Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

#### Article 11 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le mercredi 15 mai 2024 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

#### Article 12 :

L'activité du week-end est limitée à 50 personnes. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (**Cachet de la poste faisant foi**). Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

#### Article 13 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

#### Article 14 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

### Article 15 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsable.

Le Moto-Club de Linas Montlhéry est couvert par une police d'assurance Responsabilité civile organisateur manifestation auprès de Marsh SAS par le biais de son affiliation à la FFM.

### Article 16 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre nautique, du centre d'hébergement et à se conformer aux directives des organisateurs.

Montant de l'inscription :

135 € par personne jusqu'au 15 mai 2024 + 10 € pour les non licenciés.

155 € par personne dès le 16 mai 2024 + 10 € pour les non licenciés.

Chèque à l'ordre de « Moto club de Linas Montlhéry » et à envoyer à :

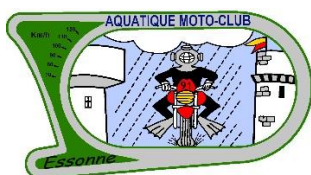
M. COIGNARD Serge  
39 voie Romaine  
49400 Distré

Visa club

Visa ligue  
Ile de France

Visa ligue  
Pays de Loire

Visa FFM



Ligue motocycliste d'Ile-de-France

